



# COMMUNIQUE DE PRESSE

## 07.03.11



---

## Coopération Franco-Tunisienne

### L'ADEME ET L'AGENCE NATIONALE POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (ANME) RENOUVellent LEUR PARTENARIAT

Dans le cadre d'un renforcement de la coopération entre la France et la Tunisie exprimé par Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Ministre de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement lors de son déplacement les 06 & 07 mars, Philippe VAN DE MAELE, Président de l'ADEME, renouvelle le partenariat qui lie depuis 2003 l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie à son homologue tunisien, l'ANME en matière d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique.

La Tunisie est le **premier pays sud méditerranéen à avoir mis en place, dès 1985, une politique volontariste de maîtrise de l'énergie**, en commençant par la création d'une agence nationale, aujourd'hui l'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie (ANME). L'Etat tunisien s'est fixé des objectifs ambitieux dans ce domaine :

- amener la part des énergies renouvelables dans la consommation nationale d'énergie primaire à 6,5% en 2030 (contre moins de 3% aujourd'hui),
- réduire l'intensité énergétique du pays de 3% par an.

L'ADEME collabore depuis plus de 20 ans aux actions pour la promotion de la maîtrise de l'énergie en Tunisie dans les différents secteurs économiques, le développement des énergies renouvelables et la sensibilisation et l'information du public.

**Elle renouvelle aujourd'hui son partenariat avec l'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie (ANME)**, formalisé en 2003, puis en 2007.

Dans le prolongement des actions menées jusqu'à présent, le nouveau mémorandum de coopération **permettra d'accompagner, avec l'Agence Française de Développement notamment, un changement d'échelle dans les investissements dédiés à la maîtrise de l'énergie à l'horizon 2030** et ce, afin d'atteindre les objectifs que la Tunisie s'est fixés.

Ce partenariat porte essentiellement sur le renforcement des capacités de l'agence tunisienne, assortie d'applications pilotes, dans les domaines suivants :

#### 1. La promotion de l'efficacité énergétique par :

- la mise en place **d'un label de performance énergétique** des bâtiments, secteur qui représente 49% de la consommation d'énergie finale,
- l'optimisation de la consommation d'énergie dans le trafic de marchandises, comme dans le transport maritime.

---

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

Retrouvez ces informations sur Twitter pour suivre le fil @ademe : <http://twitter.com/ademe>

- l'actualisation des indicateurs d'efficacité énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle nationale et par secteur, comparables à ceux de la base de données européenne ODYSSEE<sup>1</sup>, développée à l'initiative de l'ADEME. Les deux agences ont également décidé de copiloter la réalisation de tels indicateurs au profit des 6 autres agences de la rive Sud de la Méditerranée (Algérie, Jordanie, Liban, Maroc, Autorité palestinienne et Syrie), toutes membres de MEDENER<sup>2</sup>.

## 2. L'essor des énergies renouvelables :

- le développement du solaire thermique - pour passer d'un parc de 123 000 m<sup>2</sup> en 2004 à 740 000 m<sup>2</sup> en 2012 - en appui à la mise en œuvre du plan solaire tunisien, au travers, notamment, la certification des chauffe eau solaires, l'application du dispositif de « garantie de résultat solaire », la réalisation de guides pratiques ou encore la formation d'experts,
- la promotion de projets pilotes tels que des opérations collectives de climatisation/chauffage/eau chaude sanitaire solaires dans des établissements hôteliers, en particulier sur l'île de Djerba.

## 3. L'information et la communication :

- le développement des « Points d'Information sur la Maîtrise de l'Energie » (PIME) ; près de 100 PIME ont déjà été créés au sein des agences locales de la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz (STEG), afin de sensibiliser le public et de relayer les campagnes d'information de l'ANME. Il s'agit d'une adaptation des « Espaces Info Energie » mis en place en France par l'ADEME.

---

### L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la triple tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'Agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit. [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

---

<sup>1</sup>Base de données des indicateurs d'efficacité énergétique et d'émissions de CO<sub>2</sub> afin d'évaluer les tendances européennes par secteurs et usages.

<sup>2</sup>Association méditerranéenne des agences nationales de maîtrise de l'énergie, [www.medener.net](http://www.medener.net)